

Pour être valide, toute inscription doit être accompagnée soit de la copie de licence, soit d'un certificat médical (ou de sa copie), dans les conditions énumérées ci-dessous. Le document sera conservé par l'organisateur.

I. LICENCES ACCEPTEES (en cours de validité à la date de la manifestation) :

a. Licences FF Athlétisme :

- Athlé Compétition
- Athlé Entreprise
- Athlé Running ou Pass Running

b. Licences acceptées également :

- FF Tri (Triathlon)
- FF CO (Course d'Orientation)
- FF PM (Pentathlon Moderne)

c. Autre licence sportive de fédération agréée **avec mention obligatoire** de : « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Les licences UNSS et UGSEL sont acceptées si l'engagement (l'inscription) est réalisé par l'établissement scolaire ou la fédération ou l'association sportive.

Toute autre licence est refusée, en particulier :

- a. Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME)
- b. Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)
- c. Fédération des Raids Multisports
- d. France Skyrunning Association (FSA)
- e. Fédération internationale (ex : International Skyrunning Federation)
- f. Licence en langue étrangère

II. CERTIFICAT MEDICAL

Pour les courses de 5 et 10 km : présentation d'un certificat médical (ou de sa copie) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition** ou de la course à pied **en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition (et pas de la date du dépôt du dossier).

Pour les étrangers : certificat médical en français.